



## COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

### **La CGT Educ'action soutient les mobilisations en cours en Éducation prioritaire**

**Au fur et à mesure des annonces de sorties d'écoles et établissements de l'Éducation prioritaire dans les académies, les personnels et les parents d'élèves manifestent leur opposition, par la grève ou la manifestation, comme dans l'académie de Bordeaux, les Hauts-de-Seine, à Paris, en Seine-Saint-Denis...**

Il faut dire que, derrière le plan de "relance"+ de l'Éducation prioritaire, se cache un redéploiement de moyens dans un cadre budgétaire contraint.

Le refus de dévoiler l'indice social ayant servi à constituer la nouvelle carte de l'Éducation prioritaire rend totalement illégitime la sortie des dispositifs d'Éducation prioritaire. C'est surtout la preuve que le but du ministère est de restreindre le champ de celle-ci.

De plus, à aucun moment il n'est question, pour le gouvernement, de diminuer les effectifs par classe en Éducation prioritaire. Pourtant, les études ayant démontré l'impact positif des faibles effectifs sur la réussite des élèves, particulièrement en ZEP, sont nombreuses.

Au contraire, pour les établissements qui en sortent, les effectifs par classe vont augmenter, aggravant les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

Les lycées sont, pour le moment, absents des dispositifs annoncés. Pourtant certains d'entre eux, les lycées professionnels notamment, accueillent le même public que les REP et REP+. Ainsi, pour le ministère, la difficulté sociale qu'est sensée combattre l'Éducation prioritaire, s'arrêterait à l'entrée en seconde !

Les collègues concerné-e-s par cette sortie vont perdre, après trois années, l'indemnité spéciale qu'ils percevaient comme reconnaissance de la difficulté d'exercice. C'est d'autant plus scandaleux que les salaires des fonctionnaires sont gelés depuis 2010 et que beaucoup des personnels concerné-e-s sont en début de carrière et exercent dans des zones où le coût de la vie est élevée.

Les enseignant-e-s du second degré vont également perdre, au bout de trois années, les bonifications pour leur barème de mutation (APV) attribuées après cinq années d'exercice en ZEP.

Ces deux dispositifs permettent, en partie, de stabiliser des équipes d'enseignant-e-s titulaires en Éducation prioritaire. Leur fin est non seulement une rupture de contrat moral entre l'institution et les personnels, mais risque aussi de vider écoles et établissements de leurs équipes.

Alors que la crise et l'austérité frappent de plein fouet les classes populaires, le gouvernement retire les moyens à des écoles et établissements qui continuent pourtant d'en accueillir les enfants.

**La CGT Educ'action soutient totalement les luttes menées par les personnels et les parents d'élèves pour rester en Éducation prioritaire et elle contribuera à leur extension.**

**Pour la CGT Educ'action, un seul mot d'ordre : aucune sortie d'établissement ou école de l'Éducation prioritaire.**

*Montreuil, le 26 novembre 2014*